DLP-6-10-88152395

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN : 0762 042 X



Avertissements agricoles

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74
BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication périodique

ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GERANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

BULLETIN N° 166 - 28 SEPTEMBRE 1988

- DESINFECTION SERRES AVANT CHRYSANTHEMES
- SALADES : - Prévenez les attaques de noctuelles
  - Traitez tôt contre les maladies

NETTOYAGE DES SERRES AVANT LA RENTREE DES CHRYSANTHEMES

Pour éviter que les chrysanthèmes ne soient attaqués par insectes ou acariens lors de leur entreprosage en serre, effectuez une pulvérisation copieuse des parois et poteaux de la serre avec :

- Lannate, lorsque thrips ou aleurodes étaient présents dans la culture précédente.
- Maïtac, Torque, Kelthane ..., si l'on a observé des attaques d'acariens

SALADES

- NOCTUELLES

Des dégâts de chenilles de noctuelles sont à craindre actuellement.

Pour les éviter, effectuez un traitement avant mise en place de la culture ou juste après. L'utilisation des appâts après plantation augmente le risque de Botrytis.

P 44

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 Déc. 175 F
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

© Service de la Protection des Végétaux - Rennes 1988
Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation

PRODUITS UTILISABLES CONTRE LES CHENILLES DE NOCTUELLES TERRICOLES ET LES LIMACES

(Appâts prêts à l'emploi, granulés ou pulvérisation)

Matière active (et spécialités)	Efficacité contre	
	Noctuelles	Limaces
Acéphate (Orthène 50 : pulvérisation)	+ + +	
Carbaryl* (Sevin : appât ou pulvérisation)	+ +	
Chlorpyriphos éthyl (Dursban 5 G et appât)	+ +	
Phoxime* (Volaton 5 : granulés)	+ + +	
Cyperméthrine (plusieurs spécialités : pulvérisation)	+ + +	
Deltaméthrine (Décis : pulvérisation)	+ + +	
Perméthrine (Ambush, Granador et Perthrine : pulvéris.)	+ + +	
Mercaptodiméthur* (Mesurol : appât et granulés)		+ +
Métaldéhyde (diverses spécialités : appât et granulés)		+ +
Thiodicarbe (Skiper : granulés)		
Epandre les granulés sur le sol sans atteindre le feuillage		

Efficacité : + faible ++ moyenne +++ bonne

Les formulations à base de Lindane sont déconseillées sur cultures maraîchères.

** Interdit en Suisse (sur toutes cultures)*

- MALADIES

On constate des attaques de **Mildiou** sur certaines variétés de laitues même résistantes.

La protection doit débuter dès la pépinière (se reporter au dernier bulletin) et continuer aussitôt après plantation.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste des fongicides qui peuvent être utilisés sur salades après plantation.

Lors de chaque traitement en pulvérisation, il est recommandé d'utiliser une association de deux fongicides, l'un efficace contre le **Mildiou** et l'autre contre **Botrytis** et **Sclérotinia.**

.../...

FONGICIDES A UTILISER

GROUPE CHIMIQUE	MATIERE ACTIVE		EFFICACE CONTRE :			
	Nom	Dose g/are	Mildiou	Botrytis	Sclérotinia	Divers
Dithiocarbamates	Mancozèbe Manèbe Zinèbe	16 16 20	+ + + + + + + + +			
Dicarboximides : - Phtalimides	Folpel*	15	+	+		Rhizoctonia solani + +
- Hydantoïnes	Iprodione Procymidone* (1) Vinchlozoline (1)	7,5 7,5 7,5		+ + + + + + + + +	+ + + + + +	
Diazines - Quinoxaline	Chinométhionate*	0,75	Oïdium sur scarole + + 2 traitements : - stade 8 à 10 feuilles - stade 18 feuilles			
Produits simples	Soufre mouillable	40 à 62	idem			
	Cuivre métal (Sulfate neutralisé)	20 à 25	- sur scaroles : contre maladies bactériennes - sur laitues : contre mildiou (Cu en assoc.) Attention au risque de phytotoxicité			
Associations	contre le mildiou, en association avec mancozèbe : - Cymoxanil (Fulvax, Rémiltine : 20 g/are) - Phoséthyl d'Aluminium (Rhodax : 25 g/are)					

Efficacité : + faible   + + moyenne   + + + bonne

* *Interdit en Suisse sur salades*

(1) Ne pas utiliser sur jeunes plantes, ni en association avec un insecticide : risque de phytotoxicité

REMARQUE : - Le Thirame n'est plus autorisé après plantation

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- Traitez dès que l'on peut pénétrer dans la parcelle après l'arrosage qui suit la plantation.
- Renouvelez les traitements tous les 5 à 7 jours suivant la rapidité de croissance.
- Lorsqu'un arrosage est nécessaire, le prévoir la veille du traitement.
- Pour respecter la législation sur les résidus, le dernier traitement doit impérativement se situer au plus tard lorsque les salades ont atteint le stade de :
  - 15 à 17 feuilles si la culture est faite dans une période où la température minimale est d'au moins 5°.
  - 18 à 20 feuilles pour une température minimale de 2 à 4°.

DERNIERE NOTE : Bulletin n° 165 du 1er septembre 1988